

Objet : Facturation enfance rentrée scolaire 2022

Madame, Monsieur,

Pour information, à compter de la rentrée prochaine, nous allons modifier le déroulement de la facturation enfance. Vous recevrez votre facture en fin de mois (aux alentours du 25), pour un prélèvement en M+1, le 6 du mois suivant, et en fin de mois pour les autres paiements (CB, chèques).

Pour permettre sa mise en place, nous allons décaler d'un mois le premier paiement : la facturation des activités d'août sera envoyée fin septembre pour un prélèvement vers le 6 octobre, et le 31 octobre pour les autres paiements (CB, chèques).

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Service finances d'Orée d'Anjou